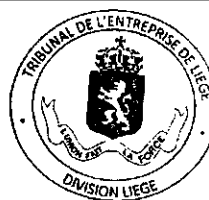


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25085612



18 JUIN 2025

Greffé

N° d'entreprise **0449 093 172**

Nom

(en entier)

(en abrégé)

Aviapartner Liège

Forme légale **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Aéroport de Liège-Bierset à 4460 Grâce-Hollogne**

Objet de l'acte : Démissions administrateur - Nomination administrateur - Mandat commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 1 décembre 2024:

1) Prise de connaissance et acceptation de Maurits Beerepoot en tant qu'administrateur avec effet au 1er décembre 2024.

2) Décharge de Maurits Beerepoot de ses fonctions et actions en tant qu'administrateur jusqu'à la date de sa démission.

3) Nomination de Richard Prince en tant qu'administrateur avec effet au 1er décembre 2024, pour une période de six (6) ans, son mandat prendra fin automatiquement à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2030. Le mandat ne sera pas rémunéré.

4) L'octroi d'une procuration spéciale à Lars Helsen, ainsi qu'à chaque juriste d'entreprise d'Aviapartner, domicilié à cet effet à Brussels Airport National, 1930 Zaventem, agissant individuellement et avec possibilité de subdélégation, pour rédiger, exécuter et signer tous documents, instruments, actes et formalités et pour donner toutes les instructions utiles et nécessaires à la mise en œuvre des résolutions qui précèdent, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les exigences en matière de dépôt et de publication.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle en date du 16 décembre 2024:

Le mandat de commissaire est confié à la SRL RSM INTERAUDIT pour une durée de trois ans; SRL RSM INTERAUDIT a désigné comme représentant Monsieur Laurent Van der Linden, réviseur d'entreprises pour l'exercice de ce mandat.

Un pouvoir spécial est accordé à Lars Helsen, ainsi qu'à chaque juriste de la société Aviapartner, domicilié à l'aéroport de Bruxelles-National, 1930 Zaventem, agissant individuellement et avec possibilité de subdélégation, pour rédiger, exécuter et signer tous les documents, instruments, actes et formalités et pour donner toutes les instructions utiles et nécessaires à l'exécution des décisions susmentionnées, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les obligations de dépôt et de publication.

Lars Helsen
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention